



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

Autorisation d'un contre-sens cycliste à la Route des Arsenaux

Fribourg, le 26.06.2014 - Le Conseil Communal a décidé d'autoriser la circulation à contre-sens des cycles dans le sens unique de la Route des Arsenaux. Elle débute dès l'intersection avec la Rue des Pilettes pour se poursuivre sur le tronçon longeant la terrasse du Rock Café et vers l'Avenue de la Gare.

Ces mesures ont pour objectif de faciliter la mobilité douce en ville de Fribourg et de garantir la sécurité des cyclistes ainsi que des piétons. En effet, certains adeptes de la petite reine avaient pour habitude de contourner ces contre-sens en circulant sur les trottoirs, notamment à la Route des Arsenaux, sur la portion passant devant le bâtiment de la Police cantonale et l'entrée des Galeries du Rex.

L'implantation de ce contresens cyclable a nécessité quelques modifications au niveau des carrefours d'accès et de sortie du contresens, cela pour assurer la sécurité des cyclistes et les rendre visibles aux automobilistes. Le marquage et la signalétique ont été adaptés et une seule place de stationnement a dû disparaître. Ces aménagements ont induit des coûts financiers modérés.

Contact : M. Jean-Charles Bossens, Chef de Service de la police locale et de la mobilité, au 026 351 74 01